

Province de Québec
M.R.C. de Bellechasse
PAROISSE DE LA DURANTAYE

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que le Conseil, lors de la séance extraordinaire du 11 janvier 2016, a adopté le règlement suivant:

Règlement no. 2016-291

“Règlement no. 2016-291 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'année financière de 2016”

Que ce règlement peut être consulté au bureau municipal, sis au 539, rue du Piedmont à La Durantaye, aux heures normales d'ouverture du bureau, soit les lundis, mercredis et vendredis, de 9h00 à 12h00 (midi) ou sur le site Internet de la municipalité au munladurantaye.qc.ca .

Donné à La Durantaye, ce 15 janvier 2016.

Cindy Breton
Directrice générale et secrétaire-trésorière
